

## saint-pardoux-soutiers

# Les dossiers du conseil municipal

**L**e conseil municipal de Saint-Pardoux-Soutiers a également pris les décisions suivantes :

**Convention d'instruction des demandes d'urbanisme.**

Certificat d'acte d'urbanisme validé par la communauté de communes Val de Gâtine, une variation de 2017/2020 augmentée de 43 %. Certificat d'urbanisme opérationnel, coût unitaire en 2017 : 35 €, en 2020 : 50 €. Permis de démolir : 100 €. Permis de construire : 125 €. Permis d'aménager : 150 €.

**Remboursement à une association.** Remboursement de matériel à une association soumise à la demande de la pa-

roisse pour l'achat et l'installation d'une rampe d'accès, de l'autel de l'église à la sacristie, 201 €.

**Création du nouveau réseau de bibliothèques communales baptisé Lectures nomades.**

Suite à la nouvelle convention partenariale pour la mise en réseau des bibliothèques de Mazières-en-Gâtine, Saint-Lin, Saint-Pardoux-Soutiers et Verruyes, en fusionnant avec les bibliothèques de Saint-Lin et Clavé, les élus de ces communes ont souhaité créer ce nouveau réseau de bibliothèques communales baptisé Lectures nomades. Johann Baranger, premier adjoint, précise : « Ce

nouveau dispositif permettra de maintenir un accès de proximité pour la population via les quatre bibliothèques, en harmonisant les horaires d'ouverture et tout en développant l'attractivité de l'offre documentaire et de services, grâce à un catalogue commun, une carte unique, une communication commune et une navette entre les bibliothèques ». Le co-financement de l'informatisation des bibliothèques sera piloté par la commune de Mazières, qui possède actuellement le logiciel demandé. Montant du projet de 1.0726€, coût de fonctionnement à charge de 500 € pour les communes participantes.